AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0909
FR0004026714-FS0406

26 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVANQUEST

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 juin 2015, la société anonyme de droit luxembourgeois Trends Finance SA[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AVANQUEST et détenir 20 254 791 actions AVANQUEST représentant autant de droits de vote, soit 5,40% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AVANQUEST sur le marché.

[1] Société anonyme en formation qui sera domiciliée à Luxembourg et représentée par son futur actionnaire de contrôle, la société de droit belge SPRL FPB Invest (sise, Place Georges Brugmann 28, 1050 Ixelles, Belgique), contrôlée par M. Frédéric Paul.
[2] Sur la base d'un capital composé de 374 982 555 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.